

**AVENANT AUX CONDITIONS DE SELECTION DES CONCURRENTS  
AU JEU « KOH-LANTA 21 »**

Le présent avenant a pour objet de préciser certaines dispositions des Conditions de sélection des concurrents au jeu « KOH-LANTA 21 » (ci-après « les Conditions de Sélection ») déposées auprès de la SCP SIMONIN - LE MAREC - GUERRIER, Huissiers de Justice Associés, 54 rue Taitbout, 75009 PARIS.

En sa qualité d'organisateur de la sélection des concurrents au jeu « KOH-LANTA 21 », la société ADVENTURE LINE PRODUCTIONS, S.A.S au capital de 182.939 Euros, inscrite au RCS de Paris sous le n° B 722 031 283, entend (i) modifier la période de disponibilité requise pour participer au Jeu, (ii) modifier la date de fin de l'appel à candidature et les modalités d'envoi du dossier de candidature qui doit être rempli par les candidats lors de l'étape 1 des sélections. Le présent avenant est établi conformément aux dispositions de l'article 10 des Conditions de Sélection.

**Article 1 : Période de disponibilité requise pour participer au Jeu**

L'article 4§3 des Conditions de Sélection est modifié comme suit :

*« Par ailleurs, les candidats sont informés que le Jeu est appelé à se dérouler dans un pays étranger et requiert une disponibilité maximale de 50 (cinquante) jours consécutifs environ à définir entre le **23 septembre 2020** et le 5 décembre 2020, ainsi qu'une bonne santé. »*

**Article 2 : Modalités d'envoi du dossier de candidature**

L'article 6 « Etape 1 » des Conditions de Sélection est modifié comme suit :

*« Les candidats devront présenter leur candidature via un dossier de candidature.*

*Les candidats devront compléter et envoyer en une seule fois, le dossier de candidature disponible et téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.mytf1.fr>*

*Le dossier de candidature comprend :*

1. *Une fiche d'identité avec les informations suivantes : nom, prénom, sexe, âge, date et lieu de naissance, adresse, code postal, ville, téléphone de domicile, téléphone portable, téléphone professionnel, situation de famille (si conjoint(e) ou ami(e) prénom, âge, profession), enfants à charge (leur prénom, âge et sexe), nationalité, profession et adresse e-mail ;*
2. *Trois photos : un portrait en gros plan, une photo en pieds et une photo en maillot de bain ;*
3. *Un questionnaire comprenant les questions suivantes :*
  - a. *Décrivez-vous en quelques lignes ?*
  - b. *Pourquoi voulez-vous participer à Koh-Lanta ? En quoi participer à Koh-Lanta changerait votre vie ?*
  - c. *Pourquoi devrions-nous vous choisir plutôt qu'un autre ?*

*L'envoi des dossiers de candidature pourra s'effectuer :*

1. **Soit par courrier postal** à l'adresse suivante : SELECTIONS KOH-LANTA 21 - ADVENTURE LINE PRODUCTIONS - 23, rue Linois - 75 015 Paris
2. **Soit par mail** à l'adresse suivante : [kl.mail@alp.tv](mailto:kl.mail@alp.tv)

*Seuls les dossiers complets, envoyés avant le **17 avril 2020 inclus** pourront être examinés dans le cadre de la sélection des concurrents au Jeu. »*

**Article 3 : Effet de l'Avenant**

Le présent Avenant est déposé auprès de la SCP SIMONIN - LE MAREC - GUERRIER, Huissiers de Justice Associés, 54 rue Taitbout, 75009 PARIS.

Le présent Avenant fait partie intégrante des Conditions de Sélection. Tous les autres termes et conditions non modifiées restent en vigueur.

\*\*\*\*\*